

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 18-452-1934 promulguant dans la colonie le décret du 2 juillet 1934 modifiant l'article 10 du règlement sur la solde du 29 décembre 1803 relatif au traitement colonial du personnel militaires.

n° 18-452-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 juillet 1934

Numéro JO
n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro
31 juillet 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 2 juillet 1934, modifiant l'article 10 du règlement sur la solde du 29 décembre 1903 relatif au traitement colonial du personnel militaire, inséré au Journal officiel de la République française du 4 juillet 1934 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. —Est promulgué à la Cote française des Somalis le décret du 2 juillet 1934 susvisé, modifiant l'article 10 du règlement sur la solde du 29 décembre 1903 relatif au traitement colonial du personnel militaire. Art. 2 —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Procureur de la République, chargé de l'expédition des affaires courantes, RAVAILLER.